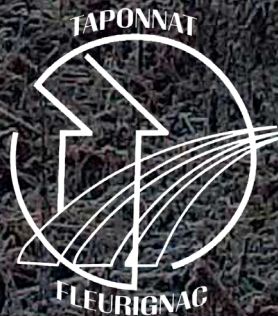


# Bulletin Municipal Taponnat - Fleurignac

HIVER  
2023  
2024



03 • EDITO - MOT DU MAIRE

04 • VIE COMMUNALE

09 • COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

10 • INFOS UTILES

12 • VIE PRATIQUE

15 • AGENDA

16 • LISTE DES ASSOCIATIONS

17 • PAROLE AUX ASSOCIATIONS

22 • VIE CITOYENNE

SUIVEZ LA COMMUNE



WWW.TAPONNAT-FLEURIGNAC.FR



@TAPONNATFLEURIGNAC16



Bulletin Municipal- Mairie de TAPONNAT-FLEURIGNAC (16110)  
HIVER 2023-2024 - Tirage 800 exemplaires  
Directeur de la publication : Serge JACOB-JUIN  
Ont participé à ce numéro : Serge JACOB-JUIN, Josiane DEXET,  
Annie TEXIER, Cyrille BRUIMAUD, Chantal VERDEGAY,  
Nada GRAEHME, Michel CHAMPROUX, Thierry DANIEL  
Secrétaires : Maryse VALLAT, Ouahiba VERSIER  
Mise en page : Elodie JACOB-JUIN  
Impression : AGATE COMMUNICATION  
Distribution : Personnel communal

## MESDAMES, MESSIEURS,

2024 a frappé à notre porte en laissant 2023 s'en aller avec son lot de bonnes et moins bonnes nouvelles.

Par l'intermédiaire de votre bulletin municipal et au seuil de ce nouveau millésime, je voudrais en mon nom personnel et celui de la municipalité vous adresser de tout mon cœur une bonne et heureuse année 2024 pour vous tous, vos proches et tous ceux qui vous sont chers. J'y ajoute bien volontiers mes vœux de réussite dans vos activités et vos projets. Chaque début d'année est marqué par des perspectives et des événements heureux ou malheureux, des douleurs et des bonheurs, ressentis personnellement ou collectivement.

Il nous permet de nous souhaiter l'énergie, la force et l'enthousiasme nécessaire pour transformer nos vœux en réalité.

L'année 2023 restera quand même une année préoccupante au point de vue climatique avec des records de chaleur et des catastrophes naturelles (inondations, tempêtes...) à répétition impactant notre vie au quotidien. Les conflits ensuite, la guerre en Ukraine, la guerre israélo-palestinienne et ses horreurs, la crise économique toujours d'actualité, la recrudescence de l'insécurité et des incivilités notamment envers les élus qui se propagent partout en France attestent du non-respect de l'autorité.

Le respect de l'autorité quel qu'il soit, fait partie de ce que les parents doivent transmettre à leurs enfants au travers de son éducation. Sur ce plan-là, la scolarité n'est pas moins importante que la famille dans l'apprentissage de la civilité. Je crois qu'il faut combattre sans relâche tout ce qui divise : l'indifférence, l'intolérance, l'antisémitisme et le racisme, mais aussi l'individualisme, le repli sur soi lié à une société qui valorise les plus forts et marginalise les plus faibles.

Il y a juste quelques mois, un couple en provenance du Nord atterrissait à Taponnat au village de la « Marvaillère » en se portant acquéreur d'un bien immobilier en vue de le réhabiliter. Il s'agit de M. et Mme POULAIN, tous les deux « Kiné ». Si Madame a trouvé sa place avec son confrère à La Rochefoucauld, Monsieur a souhaité contacter la commune pour connaître les desideratas de cette dernière pour une éventuelle implantation.

Après réflexion et étude du projet, le conseil municipal saisi a validé l'opportunité d'une nouvelle structure dans le bourg. Un examen approfondi de la situation s'est engagé avec la préfecture dans le cadre des compétences, un avis auprès de l'ARS, le département et l'Etat afin de connaître l'ensemble des modalités et subventions pouvant nous être octroyées afin de réaliser cet investissement de plus de 400 000€, mais aussi apporter au territoire en déficit de professionnels de santé, l'opportunité d'un service attendu par l'ensemble des



habitants de Taponnat et d'ailleurs. Vous trouverez dans ce magazine l'esquisse du futur cabinet qui sera opérationnel en octobre 2024.

Autre chantier d'importance et déjà visible : la construction de 13 logements (8 T4 et 5 T5), « route de la Chassagne » en partenariat avec LOGELIA. La commune a contribué à cette création en apportant sa garantie pour les emprunts nécessaires à son financement.

Ces logements locatifs adaptés font partie intégrante des services proposés à la population. Nous avons besoin de places pour les familles afin de soutenir et maintenir notre enceinte scolaire. J'ajouterais que ce projet de construction est cohérent avec d'autres actions portées par la collectivité. La construction d'un city-stade, création d'un site pour les « tous petits », aménagement d'un espace de pique-nique avec table de ping-pong, cheminement avec agrès et d'un parking, rénovation des courts de tennis...

Tous ces équipements vont permettre aux jeunes et moins jeunes de retrouver un lieu de rencontre participant à la convivialité et l'épanouissement de chacun.

L'attrait de notre commune ne fléchit pas, je m'en réjouis et les associations y contribuent. Elles ont repris leurs activités et leurs manifestations à travers votre magazine.

Vous l'aurez compris notre commune poursuivra son chemin en 2024 avec un enthousiasme intact de tous ses acteurs, fiers de ce qui a été fait et déterminés à continuer conformément à notre engagement et ce jusqu'à la fin de notre mandat.

Il me reste à remercier l'exécutif communal, les membres du conseil municipal, l'ensemble du personnel au service de la collectivité pour leur investissement quotidien.

Je vous souhaite une belle et heureuse année 2024.

*Prenez soin de vous.  
Le Maire Serge Jacob-Juin*

# VIE COMMUNALE

## RECENSEMENT DE LA POPULATION 2024

Le recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024.

Le recensement de la population concerne l'ensemble de la population vivant en France. Mais il ne se fait pas en même temps pour tout le monde, les années diffèrent selon les communes:

- + pour les communes de moins de 10 000 habitants, il a lieu tous les 5 ans et concerne toute la population ;
- + pour les communes de plus de 10 000 habitants, il a lieu tous les ans mais sur un échantillon de 8 % d'adresses qui diffère chaque année.

**Vous allez être recensé(e) cette année.**

Le recensement de la population est une enquête statistique obligatoire. Il permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de notre commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes.

Ces données servent également à comprendre l'évolution démographique de notre territoire. Elles permettent d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière notamment d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc...), de programmes de rénovation des quartiers et de moyens de transport à développer.

Pour faciliter le travail de l'agent recenseur chargé de cette opération, je vous prie de bien vouloir répondre rapidement à cette enquête, en privilégiant la réponse par internet.

Votre participation est essentielle. Le recensement de la population est un devoir civique simple et utile à tous.



## QUI RECENSE SUR LA COMMUNE ?

Pour Taponnat-Fleurignac, les dates du recensement sont les suivantes :

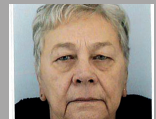
**du 18 Janvier 2024 au 20 Février 2024**

Trois agents recenseurs ont été recrutés par la commune pour mener à bien cette opération :

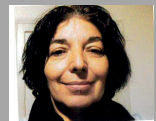
Renée VALENTIN  
Secteur no : 05



Eliane JABOUILLE  
Secteur no : 06



Hélène RIOUX  
Secteur no : 07



Nous vous remercions de votre active participation et vous prions de réserver le meilleur accueil à nos trois agents recenseurs.

## LE RECENSEMENT DE LA POPULATION, COMMENT ÇA MARCHE ?

Vous pouvez vous recenser par internet à partir du 18 janvier 2024 sur le site [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

Vos codes confidentiels de connexion figurant sur la notice internet vous seront remis **prochainement dans votre boîte aux lettres ou en main propre** par l'agent recenseur. Toutefois, si vous ne pouvez pas répondre par internet, des questionnaires papier pourront vous être remis.

Vos réponses sont **strictement confidentielles**.

Elles seront transmises à l'Insee pour établir des statistiques anonymes conformément aux lois qui protègent votre vie privée. L'agent recenseur, muni d'une carte officielle, est tenu au secret professionnel.



**Le recensement de la population est gratuit: ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.**

## BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

Les bénévoles de la Bibliothèque remercient tous les généreux donateurs de livres, qui ont permis d'élargir l'offre dans différents styles de lecture.

Néanmoins les livres à destination des enfants de 3 à 6 ans nous manquent encore pour une plus grande diversité de l'offre ;

Nous rappelons aux parents des enfants scolarisés à Taponnat-Fleurignac que la

bibliothèque propose des ouvrages pour tous types de lecture.

Pour rappel, l'adhésion est gratuite pour tous.

Tout don, en dehors des heures d'ouvertures, se fait à la Mairie.

Les dons en cas de doublons permettent d'alimenter La Cabine à livres de Fleurignac, place de l'Eglise.

**La bibliothèque est ouverte :  
le Mardi de 16h à 18h  
le Samedi de 10h à 12h en  
période scolaire**

# VIE COMMUNALE

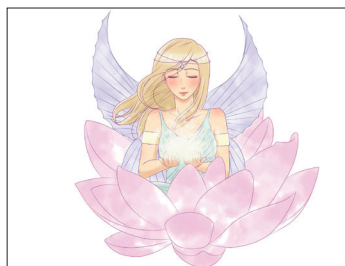
## NOUVEAUX SERVICES SUR LA COMMUNE

Liste non exhaustive

### DOUCES PATTES CHARENTAISES

Visite à domicile de vos animaux  
Balade canine

www.doucespattescharentaises.fr  
@Douces Pattes Charentaises  
07 50 71 01 08



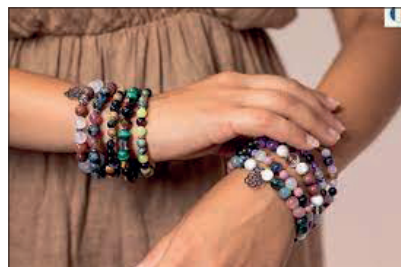
### CECILIA RIBOLDI

Réflexologie | Soins énergétiques

Sur rendez-vous  
35 Route de Marillac 16110 Taponnat  
06 64 10 39 53 | ceciliariboldi.reflexo@gmail.com  
@Réflexo Cécilia 16

**AUORE DOUBLET-MONIN**  
Vendeuse à domicile indépendante  
Créatrice

aurora-phenix@hotmail.com  
https://felinea.mandalas.fr/



**Soeurs traitées :**

- dépression, anxiété
- mal-être général
- phobies diverses
- addictions (tabac, alcool, drogue, jeux)
- Troubles Obsessionnels Compulsifs
- troubles alimentaires
- manque de confiance en soi
- stress post-traumatique
- ...

*Thérapie Cognitive et Comportementale*  
*Hypnose*

Marika BOINOT  
16110 TAPONNAT  
0628460409

### MARIKA BOIROT

Thérapie cognitive et comportementale | Hypnose

Sur rendez-vous  
1er étage de la bibliothèque  
16110 Taponnat  
06 28 45 64 05

**LINARD SERRURERIE DEPANNAGE**  
Ouverture de portes | Serrures |  
Installation d'alarme et vidéo surveillance  
DAITEM | Portes blindées | Volets roulants

www.linard-serrurerie-depannage.fr  
linard.serrurerie@gmail.com  
07 64 40 80 80

**LINARD SERRURERIE DEPANNAGE**

Ouverture de portes - Serrures  
Installation d'alarme et vidéo surveillance  
DAITEM  
Portes Blindées - Volets roulants  
Tél: 07 64 40 80 80

E.I LINARD Jérôme  
La Marvallière  
16110 TAPONNAT-FLEURIGNAC  
Siret 841 010 788 00013

www.linard-serrurerie-depannage.fr  
linard.serrurerie@gmail.com

DAITEM

e-Nova

LINARD SERRURERIE DEPANNAGE  
installateur DAITEM  
Tél : 07 64 40 80 80



## BIENTÔT A TAPONNAT !

L'entreprise **BONNEAU PAYSAGES**, historiquement située à Niort dans les Deux-Sèvres, s'installe en Charente et a choisi la commune de Taponnat - Fleurignac pour implanter sa structure. Elle propose son expérience et ses outils pour tous vos projets d'aménagement extérieur et vous accompagne dans la Rénovation, la Création de votre JARDIN et pour tous vos projets piscines. N'hésitez pas à les contacter !



35 Route de Limoges  
16110 Taponnat-Fleurignac  
09 70 35 92 43  
www.bonneau-paysages-creation.fr

Horaires d'ouverture :  
Lun - Ven  
08h30 - 12h30 / 14h - 18h  
(accueil téléphonique)

# VIE COMMUNALE

## ÇA S'EST PASSÉ EN 2023 !



8 mai : cérémonie célébrant l'Armistice de 1918



Cérémonie du 08 mai : en présence d'élus, d'anciens combattants, d'habitants de la commune, des enseignants et enfants de l'école primaire, au monument aux morts et à la stèle.



20 août : fête annuelle de Taponnat sous un grand soleil @ Photos Charente Libre

ETAT-CIVIL 2023

14 NAISSANCES

10 UNIONS

14 DÉCÈS



7 septembre : commémoration en hommage aux résistants de Taponnat en présence de 18 drapeaux, du maquis Bir Hackeim, du conseiller départemental Mickael Canit, du président de la communauté de communes Jean-Marc Brouillet, du maire de Taponnat et son conseil municipal ainsi que les descendants des résistants morts pour la France.



En Octobre, La commune s'est mise aux couleurs d'Octobre Rose dans le cadre de la mobilisation mondiale pour le dépistage du cancer du sein.



7 septembre : La cérémonie a eu lieu devant la façade où fut créé le réseau de résistance sur la commune.

# VIE COMMUNALE



## LA PRESSE EN PARLE

### LA MUNICIPALITE HONORE SES MAIRES

Article Charente Libre du 7 novembre 2023

Le 2 Novembre 2023, le Maire Serge Jacob-Juin, entouré de ses adjoints et des familles concernées, a souhaité se recueillir sur la tombe des anciens maires de la commune, honorant ainsi la mémoire de ses prédécesseurs qui, en leur temps, ont œuvré pour la commune de Taponnat-Fleurignac.

Un chrysanthème a été déposé au pied de chaque tombe accompagné des dates de leur mandat et des remerciements de Mr le Maire, cérémonie qui s'est achevée par un verre de l'amitié offert aux familles au sein du bar restaurant de la commune Le 1904.

11 Maires ont ainsi été honorés :

- Mr Jabouille Jean Maire de 1893 à 1903 ;
- Mr Bertrand Jean Maire de 1904 à 1910
- Mr Lambert Léonide Maire en 1911 ;
- Mr Bonnin Joseph Maire de 1911 à 1924 ;
- Mr Trouvé Jean Maire de 1924 à 1925 ;
- Mr Louis Emile Maire de 1925 à 1944 puis de 1948 à 1953 ;
- Mr Patarin Louis Maire 1944 à 1948 puis de 1953 à 1959 ;
- Mr Bouillon Raymond Maire de 1959 à 1971 ;
- Mr Artaud Henri Maire de 1971 à 2001

Depuis 2001 : Mr Serge Jacob-Juin est Maire de la Commune de Taponnat-Fleurignac .



15 octobre : Repas des aînés



Cérémonie de commémoration annuelle du 11 novembre célébrant l'armistice signé mettant fin en 1918 à la Première Guerre mondiale... une belle journée avec enfants et habitants de la commune venus nombreux.



Cette année, la Municipalité et les associations de Taponnat n'ont pas organisé de manifestations sur la commune mais leur participation à la **vente des madeleines** au profit du **TELETHON 2023** par L'Association des Anciens Combattants avec l'aide de la Boulangerie « Le Fournil de Taponnat » et la municipalité a permis de reverser la somme de :

**277,85 €**  
**À L'AFM TÉLÉTHON.**

Merci à tous ceux qui ont participé à cette noble cause sur notre commune ou bien sur les différentes manifestations qui ont eu lieu aux alentours !

## ET AUSSI.....



### UN NOM POUR LA SALLE SOCIOCULTURELLE

L'espace socioculturel de la commune a été baptisé

“  
Espace  
La Bellone  
”

### A NOTER

Les élections européennes 2024 se dérouleront le  
**Dimanche 9 juin**  
de 8h à 18h  
à l'Espace La Bellone  
(salle socioculturelle)

## OÙ EN EST LE CABINET DE KINÉSITHÉRAPIE ?



Depuis le jardin

Depuis la rue

Pour rappel, Monsieur POULAIN domicilié sur notre commune, au village de la Marvaillère, avait sollicité la collectivité pour installer un cabinet de kinésithérapie sur notre territoire, demande qui avait été validée par le conseil municipal.

S'en sont suivies l'acquisition du terrain par la municipalité (voir photo) et les démarches administratives (demandes de subventions, emprunt...) pour réaliser ce projet ambitieux de création d'un local en vue d'accueillir un espace de kinésithérapie (environ 130 m<sup>2</sup>) avec possibilité d'agrandissement (estimation des travaux : 450 000 €)

Comme vous avez pu le constater, les travaux de démolition ont été effectués dans le courant du deuxième semestre 2023. L'évacuation des gravats et les travaux de construction devraient démarrer sous peu pour une durée d'environ 8 mois.



En attendant, nous vous rappelons que Mr POULAIN exerce ses fonctions depuis le 4 septembre 2023 dans le local rénové par la municipalité situé au 11 route de Limoges. Pour prendre RDV, n'hésitez pas à le contacter au 06 07 86 37 33.



# COMMUNAUTE DE COMMUNES

## MJC - MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE - LA ROCHEFOUCAULD LE LIEU

La MJC La Rochefoucauld vous propose un panel très large d'activités culturelles. L'objectif de cette association à travers son Espace de Vie Sociale est de créer des liens entre les habitants grâce à la culture.

La MJC de La Rochefoucauld est une association loi 1901 qui regroupe plus de 17 intervenants / animateurs afin de proposer, aux jeunes et moins jeunes du territoire, diverses activités artistiques et culturelles telles que des cours de piano, de chant, de danse et bien-être, de peinture, de dessin mangas, des ateliers de théâtre, ateliers d'écriture, de la poterie, des ateliers d'art floral.... Il y en a pour tous les goûts.

L'association a pour objectif d'intervenir au plus près des habitants et d'installer des actions sur l'ensemble du territoire. Depuis bientôt 2 ans, la MJC est devenue Espace de Vie Sociale avec des orientations plus clairement définies d'accompagnement des habitants dans leur projet de territoire. La MJC se veut être un lieu de vie, de partage, d'échanges de savoirs et de mixité, favorisant l'implication de tous dans un esprit de solidarité et de convivialité.

Durant chaque vacance scolaire, l'association propose également de nombreuses animations pour les jeunes et les familles. La MJC a aussi un partenariat avec plusieurs associations afin de créer du lien entre les adhérents des différentes associations et de multiplier les offres d'accompagnement auprès des publics.



- + **Nos mains sur l'horizon** : association qui s'attache à accompagner les personnes en souffrance psychique, elle leur offre des temps d'activités, de loisirs et de sorties.
- + **Unis vers Langues** : association qui délivre des cours de langues vivantes en anglais, en espagnol, ainsi qu'un perfectionnement en français pour les personnes étrangères séjournant en France.
- + **L'association des Tours du montbronnais** : présente pour enseigner le jeu des échecs.
- + **Le Cyclo Club Rupificaldien** : club de vélo de cyclotourisme (route), ouvert à tous, hommes et femmes de + de 18 ans, groupes de niveaux selon vos capacités.
- + **L'association Feng Ma** qui propose des cours de Qi Gong.



## CONTACTEZ LA MJC



06 10 09 74 77



COORDINATION.MJCLAROCHEFOUCAULD@  
GMAIL.COM



LE LIEU  
10 PLACE DU DOCTEUR LHOMME  
16110 ROCHEFOUCAULD



## QUELLE PROCÉDURE POUR DISPERSER LES CENDRES DE NOS DÉFUNTS ?

Beaucoup de personnes sollicitent la mairie afin de connaître les possibilités qui s'offrent à eux pour disperser les cendres d'un proche ou bien, les leurs, après leur décès... La loi évoque plusieurs « choix » même si une part reste évasive et certains termes peuvent donner lieu à interprétation, il est donc nécessaire de faire appel au bon sens des personnes ! On fait le point !

### AU CIMETIÈRE OU EN PLEIN NATURE

+ La première des possibilités et la plus « classique », c'est le dépôt de l'urne contenant les cendres du défunt au sein d'une « case » dans le columbarium du cimetière ou bien scellée sur un caveau familial ou encore déposée au sein de ce même caveau.

Les cendres peuvent également être dispersées dans le Jardin du Souvenir situé également au sein du cimetière. Dans le cas de dépôt ou de dispersion au sein d'un cimetière communal, la demande est à réaliser auprès du maire de la commune où est situé le cimetière.

Pour la dispersion des cendres « en pleine nature », cela est possible mais doit être déclaré à la commune de naissance du défunt. La loi définit la « pleine nature » comme un espace non aménagé par l'homme et assez vaste, non situé sur une propriété privée sinon le propriétaire doit donner son accord. Dans ce cas-là, le bon sens prévaut car il est évident que la famille ne pourra pas venir se recueillir sur le lieu de dépôt des cendres si la propriété appartient à un tiers!

L'endroit de dispersion doit donc être « neutre, vaste et non aménagé par l'homme ». Par exemple, il sera possible de disperser des cendres dans un fleuve mais pas sur un ponton considéré comme un ouvrage réalisé des mains de l'homme !

+ Enfin la dernière possibilité est « d'enterrer » l'urne contenant les cendres du défunt sur sa propriété mais seulement après accord de la Préfecture, dans ce cas-là, c'est considéré comme une inhumation. Reste le problème de la vente ultérieure de la propriété et donc du devenir de l'urne sur la propriété d'autrui !

## DEBROUSSAILLAGE 2024

**Penser à protéger son habitation des feux de végétation dès l'automne, c'est investir aujourd'hui pour sa sécurité de demain**

Le changement climatique intensifie le risque des feux de forêt et de végétation. La saison des feux s'allonge et le risque s'étend progressivement dans de nouvelles régions. Ces dernières années, des feux d'une ampleur inédite ont ravagé plusieurs pays européens, et la France n'est pas épargnée. Pour prévenir ce danger, le débroussaillage de votre terrain et des abords de votre habitation est la meilleure des protections pour vous, vos biens et la nature environnante. Le débroussaillage est la ceinture de sécurité de votre habitation face aux feux : il limite leur propagation et facilite l'intervention des sapeurs-pompiers. En débroussaillant votre terrain, vous investissez pour votre sécurité. Sur le territoire français classé à risque, le débroussaillage est une obligation légale.



### ET COMBIEN CELA COÛTE ?

Pour information, le prix des concessions au cimetière de Taponnat est de **44 euros le m<sup>2</sup>** (3 m<sup>2</sup> minimum pour une concession) pour une durée de **30 ans renouvelable**.

La case au Columbarium est de **510 euros pour 30 ans également renouvelable**.

La dispersion des cendres au Jardin du Souvenir est **gratuite pour une durée illimitée**.

Pour tout renseignement, s'adresser à la Mairie.



Le débroussaillage vise à réduire la masse de végétaux dans une zone de 50 mètres (portée à 100 mètres dans de rares cas) autour de vos bâtiments ou autre équipement.

Vous êtes concerné par cette obligation si vous êtes propriétaire de bâtiments ou d'équipements situés à moins de 200 mètres de bois, forêts, landes, maquis et garrigues. Le maire est chargé du contrôle du respect de cette obligation et les agents assermentés, notamment ceux de l'Office national des forêts (ONF), sont habilités à verbaliser.

**Pour savoir si vous êtes concerné par l'obligation légale de débroussaillage, vous pouvez contacter votre mairie, votre préfecture ou vous rendre sur :**

[feux-foret.gouv.fr](https://feux-foret.gouv.fr)

# INFOS UTILES

## FREDON CHARENTE - PROTECTION DES CULTURES

FREDON Charente, entité départementale de FREDON Nouvelle-Aquitaine, est un organisme sans but lucratif chargé dans la surveillance des végétaux. Il est agréé par le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire. Ses missions sont multiples, touchant aussi bien les professionnels (agriculteurs, collectivités....) que le grand public.

Le réseau FREDON en Charente intervient sur le département en collaboration avec les collectivités, les agriculteurs et l'ensemble des acteurs du territoire pour la gestion des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) et les espèces envahissantes ainsi que pour la protection des cultures.

A ce titre, FREDON déploie tout au long de l'année des programmes de surveillance, de prévention et de lutte pour les maîtriser en apportant son expertise pour leur identification et le choix des méthodes d'interventions.

Ses techniciens vous accompagnent tout au long de l'année pour la mise en place d'actions de gestion:

- + Lutttes collectives par piégeage (rongeurs aquatiques, frelons asiatiques, oiseaux déprédateurs, etc.),
- + Inventaire et surveillance des espèces exotiques envahissantes,
- + Identification, formation et conseil de gestion sur les bioagresseurs, (chenille processionnaire, frelon, rats-souris, etc.)
- + Prestations de destruction des nids de frelons asiatiques.

En fonction de vos demandes et de vos besoins (collectivités, agriculteurs et administrés), des actions peuvent-être organisées par FREDON sur la commune.

## POINT JUSTICE AGRICOLE

Face aux difficultés juridiques rencontrées par certains exploitants agricoles, le Conseil Départemental de l'Accès Au Droit de la Charente (CDAD), en partenariat avec le Barreau de la Charente, la MSA des Charentes, France services Confolens et le Centre socioculturel de Barbezieux, ont ouvert depuis le mois de septembre 2023, deux « point-justice agricole ».

Ces deux « points-justice agricole » consistent en deux consultations mensuelles gratuites d'avocat sur rendez-vous à destination des agriculteurs, éleveurs, et leurs familles et les salariés du secteur agricole. L'objectif est d'obtenir des informations et conseils juridiques gratuits.

**France Service Confolens & Centre socio culturel de Barbezieux**  
(infos dans le visuel ci-après)



Pour plus d'informations,  
veuillez consulter le site internet du CDAD 16  
<https://www.cdad-charente.fr>



### CONTACTEZ FREDON CHARENTE



69 RUE DE BELLEFONDS  
16100 COGNAC

MONSIEUR CUSSAGUET JEROME



JEROME.CUSSAGUET@FREDON-NA.FR



07.48.88.10.62

## POINT-JUSTICE AGRICOLE

*Agriculteur, famille d'agriculteur ou salarié du secteur agricole, vous rencontrez des difficultés juridiques*

**Consultation gratuite d'avocat (sur Rendez-Vous) dans tous domaines du droit à :**

**France Service Confolens**

2<sup>ème</sup> étage Mairie de Confolens Place Henri Coursaget à Confolens  
Prise de RDV au 05 45 84 10 65 ou au 05 45 84 94 56

**point-justice**

informer, orienter, aider

**Centre socio culturel de Barbezieux**

3 Rampe des mobiles à Barbezieux  
Prise de RDV au 05 45 78 05 92

Plus de renseignements sur [www.cdad-charente.fr](http://www.cdad-charente.fr)



# VIE PRATIQUE

## GROUPE DE PAROLE - SOUTIEN AUX AIDANTS

Si vous venez en aide de manière régulière, à titre non professionnel, pour accomplir une partie ou la totalité des actes de la vie quotidienne de votre conjoint, enfant, parent ou voisin âgé ou en situation de handicap et qui ne peut plus assurer seul des gestes de la vie quotidienne, vous êtes un proche aidant et vous pouvez être accompagné...

### SAVEZ-VOUS QU'UNE PERSONNE SUR DEUX S'ÉPUISE EN AIDANT UN PROCHE.

Pour accompagner au mieux votre proche, il faut savoir prendre soin de vous, vous accorder du temps, demander de l'aide.

Ne restez pas seul, des ateliers, lieux de répit, d'échanges ont été créés spécialement pour vous. Des professionnels de santé peuvent également vous former afin d'acquérir les bons gestes pour aider votre proche.

### QU'EST CE QU'UN GROUPE DE PAROLE ?

Un groupe de parole est un espace de soutien, d'écoute et d'échange entre aidants. Chacun peut exprimer librement et en toute confidentialité son vécu d'aidant.

Un groupe de parole permet de rencontrer des personnes partageant souvent un même quotidien et de s'enrichir de l'expérience des autres.

Le groupe de parole peut vous aider à trouver des réponses ou des solutions pour accompagner votre proche dans sa maladie ou sa dépendance.

### QUI PEUT PARTICIPER ?

Ce groupe est à l'attention des aidants de proches atteints de maladie d'Alzheimer ou maladie apparentée diagnostiquée et vivant à domicile. Il peut vous guider dans la compréhension de la maladie, l'accompagnement au quotidien.

Animé par une psychologue & selon le thème, un professionnel expert du Centre Hospitalier

Le groupe réunit 12 personnes maximum afin de faciliter les échanges

La participation au groupe est gratuite

**ET AUSSI !**



[Page Officiel Présence Verte Charente :](https://www.facebook.com/PresenceVerteCharente)  
<https://www.facebook.com/PresenceVerteCharente>

**Vous trouverez nos actualités, nos menus, nos informations sur les services de livraison de repas et jardinage bricolage**

Suivez nous!!!

05 45 97 81 30  
contact@pvi6.fr

**PRÉSENCE VERTE CHARENTE**  
Services à la personne



**CHARENTE**  
LE DÉPARTEMENT



Pour tout renseignement, contacter :

**Sabrina GINEAU-BOUAT - Psychologue**

Tél : 06.80.58.36.74

Mail : Sgb.psychologue@gmail.com

OU

L'Hôpital de jour du Centre Hospitalier  
de La Rochefoucauld

Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00

Secrétariat - TEL : 05 45 67 54 24

Mail : hdj@ch-larochefoucauld.fr

## LE DISPOSITIF D'APPUI À LA COORDINATION

Le DAC de la Charente est un appui à la population et aux professionnels pour la coordination et la sécurisation des parcours de santé complexes sans distinction d'âge et de pathologie. Il simplifie l'accès aux ressources départementales.

### UNE NOUVELLE ORGANISATION DE PROXIMITÉ

Le Dispositif d'appui à la coordination (DAC) de la Charente travaille en étroite collaboration avec les équipes du Département (Services départementaux des solidarités et de l'insertion), les équipes de la Maison départementale des personnes handicapées, les services hospitaliers, les acteurs du domicile et les acteurs du territoire afin d'agir en faveur des parcours de santé et de sécuriser le maintien à domicile.

### UNE GOUVERNANCE LOCALE ET SOUTIEN INSTITUTIONNEL

Le Dispositif d'appui à la coordination de Charente dispose d'une gouvernance associative. Elle rassemble les partenaires du territoire et compte parmi ses membres des représentants des URPS et des Ordres des professionnels de santé libéraux (médecins, infirmiers, pharmaciens, masseurs-kinésithérapeutes, chirurgiens-dentistes, orthophonistes), des maisons de santé pluridisciplinaires et CPTS, des patients, des établissements de santé, des établissements et services médico-sociaux, des établissements et services sociaux, des collectivités territoriales et des personnes qualifiées. L'Agence Régionale de Santé a en charge le déploiement des DAC sur l'ensemble des territoires de la Nouvelle-Aquitaine. A ce titre, le DAC de la Charente est soutenu et financé par l'ARS Nouvelle-Aquitaine.



# VIE PRATIQUE

## UNE ACTION AU PLUS PRÈS DES PROFESSIONNELS ET DE LA POPULATION

L'équipe départementale du DAC 16 est organisée en trois secteurs de proximité :

- + Sud Charente pour les habitants des communautés de communes des 4B, Lavalette Tude Dronne, et la communauté d'agglomération de Grand Cognac.
- + Centre Charente pour les habitants de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême, les communautés de communes du Rouillacais et de La Rochefoucauld – Porte du Périgord.
- + Nord Charente pour les habitants des communautés de communes de Charente Limousine, Val de Charente et Cœur de Charente.



## UN CONTACT UNIQUE POUR UN TERRITOIRE COORDONNÉ

Une organisation claire et structurée, une porte d'entrée unique pour un service gratuit

MEMENTO DU SOCIAL

Thématiques	Public	Portes d'entrées : Information / Orientation	Contact téléphonique
Accès aux droits	Administrés de la commune	CCAS – Centre Communal d'Action Sociale	S'il y en a un au sein de la commune*
	Tout public	Conseil Départemental de la Charente => MDS - Maison Départementale de la Solidarité	Au plus proche du domicile*
	Enfants et adultes en situation de handicap	MDPH - Maison Départementale des Personnes Handicapées	0 800 00 16 00
	Personnes affiliées CPAM	CPAM – Caisse Primaire d'Assurance Maladie	36 46
	Personnes affiliées MSA	MSA – Mutualité Sociale Agricole	05 46 97 50 50
	Personnes en situation de précarité, ne pouvant accéder aux soins	PASS - Permanence d'Accès aux Soins de Santé	Centre Hospitalier le plus proche*
	Tout public	EFS - Espace France Services	Au plus proche du domicile*
Addictions	Tout allocataire	CAF - Caisse d'Allocations Familiales	32 30
	Personnes addictives (toutes addictions)	Centre Hospitalier Camille Claudel => Centre d'Addictologie de la Charente Association Addictions France => Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie	05 45 67 01 99 05 45 95 55 11
Aide alimentaire	Tout public en situation de précarité	Banque Alimentaire	05 45 95 56 08
		Restos du cœur	Au plus proche du domicile*
		Epiceries sociales	Au plus proche du domicile*
		Croix Rouge	Au plus proche du domicile*
		Secours Populaire	Au plus proche du domicile*
Budget	Administrés de la commune	CCAS – Centre Communal d'Action Sociale	S'il y en a un au sein de la commune*
	Tout public	Conseil Départemental de la Charente => MDS - Maison Départementale de la Solidarité	Au plus proche du domicile*
Enfance	Administrés de la commune	CCAS – Centre Communal d'Action Sociale	S'il y en a un au sein de la commune*
	Tout public ayant besoin d'un accompagnement budgétaire et/ou en difficultés financières	Conseil Départemental de la Charente => MDS - Maison Départementale de la Solidarité	Au plus proche du domicile*
Handicap	Enfants de 0 à 6 ans	Conseil Départemental de la Charente => PMI - Protection Maternelle et Infantile	Au plus proche du domicile*
	Mineurs	Conseil Départemental de la Charente => MDS - Maison Départementale de la Solidarité	Au plus proche du domicile*
Isolement	Enfants et adultes en situation de handicap	MDPH - Maison Départementale des Personnes Handicapées	0 800 00 16 00
	Toute personne ayant besoin d'un financement dans le cadre d'un hébergement	Conseil Départemental de la Charente => Aide Sociale à l'Hébergement	05 16 09 50 72
Logement	Personnes âgées	Monalisa	05 45 37 33 33
	Tout public	Conseil Départemental de la Charente => MDS - Maison Départementale de la Solidarité	Au plus proche du domicile*
	Administrés de la commune	CCAS	S'il y en a un au sein de la commune*
	Tout public	ADIL16 - Association Départementale d'Information sur le Logement Charente	05 45 93 94 95
Mesure de protection juridique	Toute personne sans logement et en grande difficulté	AFUS 16 => ligne téléphonique d'urgence d'accueil et d'aide	115
	Personnes à partir de 60 ans ou en situation de handicap victimes de maltraitance à domicile ou en établissement	Cellule de signalement du Conseil Départemental personnes âgées / personnes handicapées	05 16 09 50 90
	Aidants familiaux	UDAF : Information et soutien aux aidants familiaux	05 16 53 00 60
Parcours de soins	Demande en cours	Tribunal judiciaire	Angoulême 05 45 37 11 00 Cognac 05 45 33 93 00
	Tout patient	Médecin traitant	
Personnes âgées	Tout public en lien avec le parcours de soin et/ou maintien à domicile	DAC-PTA16 - Dispositif d'Appui à la Coordination Plateforme Territoriale d'Appui de Charente	0 809 109 109
	Administrés de la commune	CCAS – Centre Communal d'Action Sociale	S'il y en a un au sein de la commune*
Santé mentale	A partir de 60 ans	Conseil Départemental de la Charente => Direction de l'Autonomie	05 16 09 50 72
	Tout public en souffrance psychique	Centre Hospitalier Camille Claudel => UAO Unité d'Accueil et d'Orientation	05 45 67 58 00
Violence	Tout public	Conseil Départemental de la Charente => MDS - Maison Départementale de la Solidarité	Au plus proche du domicile*
	Personnes à partir de 60 ans ou en situation de handicap victimes de maltraitance à domicile ou en établissement	Cellule de signalement du Conseil Départemental personnes âgées / personnes handicapées	05 16 09 50 90
	Mineurs en danger	CRIP - Cellule départementale de Recueil des Informations Préoccupantes	05 16 09 76 20 ou 05 16 09 67 85
	Femmes et parents	Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF16)	05 45 92 34 02
	Administrés de la commune	CCAS – Centre Communal d'Action Sociale	S'il y en a un au sein de la commune*
	Toute personnes témoins ou victimes de violences conjugales	AFUS16 => Plateforme d'écoute violences conjugales en Charente	N° vert 0800 16 79 74

\*Informations à personnaliser

## DECHETS ALIMENTAIRES : BIENTÔT LE TRI POUR TOUS

**Restes de repas, épluchures, aliments non consommés... Les déchets alimentaires représentent un quart des déchets organiques jetés dans les sacs noirs. Leur valorisation est un réel enjeu en matière de prévention des déchets. La réglementation a défini qu'au 1er janvier 2024, le tri des déchets alimentaires sera obligatoire pour tous, au même titre que le tri des emballages recyclables.**



### 2024 : LE TRI DES BIODÉCHETS

Composés en majorité d'eau, les déchets alimentaires fermentent. Leur mise en décharge avec les ordures ménagères produit des gaz à effet de serre et du méthane dont l'impact sur le réchauffement climatique est 25 fois supérieur à celui du CO2.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte et la directive européenne déchets prévoient l'obligation, au 31 décembre 2023 au plus tard, du tri à la source des biodéchets pour tous. Une réglementation qui vise à la fois à valoriser un maximum de ressources organiques compostables, mais aussi à réduire les quantités en luttant notamment contre le gaspillage alimentaire.

### LIMITER LA HAUSSE DES COÛTS DE GESTION

Détourner les biodéchets de nos poubelles et les valoriser, c'est aussi permettre de limiter les coûts de collecte, de transport et de traitement. En effet, laissés dans les sacs noirs, ces déchets organiques prennent le chemin des centres de stockage alors qu'ils pourraient retourner à la terre.

Pour chaque tonne de déchets qui arrive à Ste-Sévère, la collectivité paie une Taxe Générale sur les Activités Polluantes, actuellement de 25 €. Celle-ci passera à 65 € en 2025, soit une très forte augmentation que l'on peut maîtriser en retirant ces déchets des ordures ménagères. Dans les centres de stockage, ces déchets ont des désagréments. Ils libèrent des jus et créent des rejets polluants : des biogaz et des lixiviats (jus de déchets) que la collectivité doit collecter et traiter au moyen de technologies extrêmement coûteuses.

Quant aux végétaux apportés en déchèterie, ils nécessitent d'agrandir certains sites et de multiplier les transports vers les plateformes de compostage.

### UN PROGRAMME FORT D'ACTIONS

Deux enjeux forts ont été inscrits au nouveau programme local de prévention des déchets 2020/2025 : réduire les biodéchets dans les ordures ménagères et valoriser les végétaux le plus localement possible pour limiter les apports en déchèterie. Le programme «J'agis pour réduire» engage donc de nombreuses actions d'accompagnement allant dans ce sens sur l'ensemble du territoire charentais.

### QUELLES SOLUTIONS POUR RÉDUIRE SES DÉCHETS ALIMENTAIRES ?

Composter ses déchets alimentaires et produire du compost est une pratique véritablement écologique à la portée des habitants qui disposent d'un endroit où installer un composteur.

Vous pouvez obtenir gratuitement votre premier composteur de 400L en plastique en le réservant auprès de votre mairie.

Pour permettre aux charentais sans jardin de valoriser leurs restes alimentaires, Calitom installe des composteurs de quartier en partenariat avec les communes, ils sont entretenus par la collectivité.

D'autres solutions peuvent permettre de réduire les déchets alimentaires :

- + Les poules et le nourrissage des animaux (soutiens financiers apportés pour l'achat de deux poules et d'un poulailler)
- + Cuisiner anti-gaspi avec les restes alimentaires
- + Le « doggy bag » pour remporter les restes de repas au restaurant



### QUELQUES CHIFFRES

**26 kg**

par personne et par an de déchets alimentaires jetés à la poubelle en Charente

**150 €**

par personne et par an de nourriture achetée et jetée à la poubelle

### INFORMATIONS PRATIQUES

**Vous souhaitez en savoir plus sur les aides financières et les conseils pratiques autour du compostage, la gestion des végétaux au jardin, le jardinage au naturel, les solutions alternatives... ?**

Rendez-vous sur le site [www.jagispourreduire.com](http://www.jagispourreduire.com)



### Le tri des déchets alimentaires : un geste à fort impact



**R**estes de repas, épluchures, aliments non consommés... Les déchets alimentaires représentent près d'un quart de déchets organiques jetés dans les sacs noirs. Ils constituent donc un enjeu décisif en matière de réduction et de valorisation. La réglementation s'est emparée du sujet : au 1<sup>er</sup> janvier 2024, le tri des déchets alimentaires sera obligatoire pour tous, au même titre que le tri des emballages recyclables.

Pour permettre à tous d'avoir accès à une solution de tri, le programme J'agis pour réduire engage de nombreuses actions d'accompagnement sur l'ensemble de la Charente : mise à disposition gratuite de composteurs, déploiement de points de compostage de

quartier ou en pied d'immeubles, subventions à l'acquisition de poules et de poulaillers...

Trier les déchets alimentaires et les composter dans son jardin ou près de chez soi, c'est aussi limiter les coûts de collecte, de transport et de traitement. **Le non-tri des déchets alimentaires coûte à la collectivité et aux citoyens charentais 1,2 millions € par an.** Un coût qui va fortement évoluer dans les années à venir avec l'augmentation de la taxe sur les tonnages enfouis qui passera de 32 à 65€ HT/tonne en 2025. Alors on a tout à y gagner !

**Retrouvez toutes les aides financières et des conseils pratiques sur le site [www.jagispourreduire.com](http://www.jagispourreduire.com)**

---

# AGENDA

---

## MANIFESTATIONS PRÉVUES AU 1ER SEMESTRE 2024

### FEVRIER

- Samedi 3 Février: Repas paëlla organisé par le club de football et le comité des fêtes
- Dimanche 11 Février: Exposition d'engins agricoles miniatures
- Vendredi 16 Février : Concours de Belote organisé par le club des Sages
- Samedi 17 Février: Théâtre organisé par les Amis de l'école
- Dimanche 25 Février : Loto organisé par l'A.F.N.

### MARS

- Samedi 2 Mars: Soirée « Années 80 » organisée par le club de football
- Dimanche 10 Mars : repas de chasse organisé par l'Amicale de chasse
- Samedi 16 Mars : concours de pétanque « tête à tête »
- Dimanche 24 Mars : Loto de la Médaille Militaire

### AVRIL

- Samedi 6 Avril : Loto organisé par le Club de Football
- Samedi 13 Avril : Soirée « Années 80 » organisée par le comité des fêtes
- Vendredi 19 Avril : Concours de Belote organisé par le club des sages

### MAI

- Vendredi 3 Mai : Concours de Pétanque « Doublette vétérans »
- Mercredi 8 Mai : Cérémonie commémorative organisée par la Municipalité
- Jeudi 9 Mai : Repas Sanglier à la Broche organisé par l'Amicale de Chasse
- Dimanche 12 Mai : Loto organisé par le Lion's Club
- Vendredi 31 Mai : Concours de Belote organisé par le Club des Sages

### JUIN

- Dimanche 2 Juin : Brocante organisée par le Comité des Fêtes
- Vendredi 14 Juin : Remise des Ceintures organisée par Club de Judo
- Samedi 15 Juin : Repas organisé par le Club Couture
- Vendredi 21 Juin : Fête de la Musique organisée par le Comité des Fêtes
- Samedi 22 Juin : Concours de Pétanque Triplette Mixte et Repas
- Vendredi 28, Samedi 29 Dimanche 30 Juin : Fête de l'école

### JUILLET

- Samedi 6 Juillet : Loto des Associations organisé par le Club de Pétanque
- Dimanche 14 Juillet : Concours de Pétanque organisé par le Club
- Dimanche 14 Juillet : Bric à Brac organisé par le Club de Football
- Vendredi 26 Juillet : Concours de Belote organisé par le Club des Sages

# ASSOCIATIONS

## LISTE DES ASSOCIATIONS PRÉSENTES À TAPONNAT-FLEURIGNAC

Sportives, culturelles ou de mémoire, retrouvez ci-dessous la liste des associations présentes sur la commune et leurs coordonnées.

### AMICALE DES CHASSEURS

Monsieur Philippe Thoreau (Pdt)  
Madame Annie Texier (sec)  
annietexier.fleurignac@gmail.com  
06 82 03 76 67  
06 99 73 71 49

### AMICALE PÉTANQUE

Monsieur Frédéric Calvez (Pdt)  
Monsieur Patrick Calvez (Sec)  
frederic.calvez1@orange.fr  
calvez.fleurignac@wanadoo.fr  
06 22 20 34 81

### LES AMIS DE L'ÉCOLE

Madame Camille Bourgaud  
camillebourgaud@yahoo.fr  
06 17 74 05 55

### CLUB DES SAGES

Monsieur Marcel Georges Jeannot  
jeannotrose@aol.com  
06 34 98 58 62

### JUDO CLUB DE TAPONNAT

Madame Vanessa Vempaire  
Monsieur Yannick Vempaire  
vempaire.vanessa@wanadoo.fr  
vempaire.yannick@wanadoo.fr  
06 81 62 89 77

### US TAPONNAT FOOT

Monsieur Francis Leroy  
taponnatfoot@hotmail.fr  
06 70 14 28 64

### ANCIENS COMBATTANTS AFN

Monsieur Gilles Verdegay  
gilles.verdegay@laposte.net  
06 03 64 51 31

### CLUB INITIATION COUTURE

Monsieur Didier Biojout  
Madame Sylvie Paillot  
clubcouturetaponnat@orange.fr  
06 07 17 25 98  
06 31 47 54 64

### COMITÉ DES FÊTES

Madame Sandrine Gaudin  
sandrine.gaudin09@laposte.net  
06 72 46 94 99

### MCP LES TONY'S

Madame Maryse Merigeaud  
merigeaud.ma@gmail.com  
06 30 12 82 29

### MAISON DE L'ÂGE D'OR DE LA BELLONE

Monsieur Jean-Marie Vignaud  
Monsieur James Rousseau  
mariechristine.rousseau1@gmail.com  
06 88 43 67 46  
06 30 73 56 54

### DIRECTEUR DES ÉCOLES

Monsieur Fabrice Moulignier  
ce.0160614f@ac-poitiers.fr  
05 45 62 03 95

### BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Monsieur Jean-Yves Prigent  
05 45 61 00 23  
06 42 34 88 53

### ASSOCIATION POUR LES HÉROS FUSILLS DE LA BRACONNE (A.P.H.F.B)

Madame Guylaine Portal  
guylaine.portal@gmail.com  
06 61 52 02 49

### CLUB DE TENNIS

Monsieur Nicolas Victoria  
06 30 95 15 21

## SALLE SOCIO-CULTURELLE - TARIFS DE LOCATION

AU 1ER JANVIER 2023

Tarifs + Cautions	Cautions		Associations TAPONNAT	Associations extérieures			Particuliers Habitants TAPONNAT			Particuliers Hors-commune		
	Semaine	Week-end	Par jour Du lundi au dimanche	Par jour Du lundi au vendredi	Week-end et jours fériés		Par jour Du lundi au vendredi	Week-end et jours fériés		Par jour Du lundi au vendredi	Week-end et jours fériés	
					1 jour	2 jours		1 jour	2 jours		1 jour	2 jours
Salle A + bar (petite salle)	150	300	Gratuit (40€ si recette)	70	100	120	70	100	120	150	200	250
Salle B + bar (grande salle)	200	400	70	130	160	210	130	140	160	230	290	340
Salle A, B + bar	350	700	90	170	200	250	170	190	230	330	400	450
Office cuisine	250	500	40	70	110	140	70	110	140	130	160	200

Remise des clés à 8h00 jusqu'à 8h00 le lendemain matin ou plus en fonction de la location / Mariage : Utilisation à partir de 14h00 le vendredi / Salle A : Utilisation le samedi matin pour l'association Club-Couture de 9h00 à 12h00 sauf exception- Associations de TAPONNAT : chèque de caution de 300 € (non encaissé, sauf si détérioration – à renouveler tous les ans) / Ecole : 3 manifestations gratuites, au-delà paiement au tarif ci-dessus / Caution verte : 150€ / Location vaisselle : 1€ le couvert



# PAROLE AUX ASSOCIATIONS



## JUDO CLUB



C'est reparti !!! Les futurs Champions sont de retour au Judo Club Taponnat.

Après plus de deux saisons difficiles à cause des restrictions sanitaires dues au Covid, Nous sommes repartis en ordre de marche. Depuis la rentrée les effectifs ont presque doublé. Le calendrier des compétitions se remplit et nous comptons déjà des nombreuses médailles chez les enfants.

Le Judo Club Taponnat propose toujours des cours de Taïso/Self Défense le mercredi soir. Le Taïso permet de renforcer son système musculaire, d'améliorer la maîtrise

de ses gestes, d'augmenter sa souplesse et d'apprendre à se relaxer. N'hésitez pas à venir essayer.

Horaires :

Pré-poussins- Poussins : mardi et vendredi 18h45 – 19h30

Benjamins à Séniors : mardi et vendredi 19h30 – 20h30

Judo loisir Self défense : mercredi 19h30 – 21h

Pour tous renseignements contactez nous par mail : [judoclubtaponnat@orange.fr](mailto:judoclubtaponnat@orange.fr)

Suivez le club sur Facebook ! @Judo Club Taponnat



## COUTURE

Depuis sa création en 1991, le club initiation couture est toujours actif. Tous les samedis de 9h à 12h dans la salle socioculturelle, les passionné(e)s de travaux d'aiguilles se retrouvent. Tous types de projets sont réalisés, vêtements, retouches, sacs, nappes, déco, accessoires... Chacun(e) réalise l'ouvrage de son choix. Les machines à coudre, surjeteuses, fer à repasser sont à disposition des cousettes.

La cotisation annuelle est de 10€ et 3,50€ pour chaque présence du samedi. La petite pause café, thé et douceurs est obligatoire, le président du Club y veille !

Il s'agit surtout d'un temps convivial, de partage de savoir-faire, d'échange d'idées dans la bonne humeur.

Envie d'en savoir plus ? Venez nous rendre visite pour découvrir notre association. Le Club Couture



## LES AMIS DE L'ÉCOLE

« Les Amis de l'école de Taponnat » sont heureux de compter de plus en plus de bénévoles prêts à s'investir pour les enfants. Merci à tous les bénévoles pour leur implication !

Nous étions très heureux de voir la salle des associations bien remplie pour notre Assemblée Générale. Nous avons pu réélire le bureau de l'association :

- Présidente : Camille GRAVAT
- Présidente adjointe : Justine LABROUSSE
- Trésorière : Virginie PATURAUD
- Trésorier Adjoint : Julien RAVALLEAU
- Secrétaire : Emilie DELAVALLADE
- Secrétaire Adjointe : Mathilde RENOUX.

Afin de récolter des fonds pour participer aux projets de l'école, nous organisons plusieurs événements :

- 26 novembre 2023 : « Vide ta chambre »
- 1er décembre 2023 : Vente de sapins de Noël
- 15 au 22 janvier 2024 : Bennes à cartons
- 17 février 2024 : Soirée théâtre
- 29 juin 2024 : Fête de l'école (spectacle + kermesse + repas).

L'association a toujours besoin de soutien, n'hésitez pas à nous rejoindre à n'importe quel moment !

Nous vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année à tous !

# PAROLE AUX ASSOCIATIONS

## CLUB DES SAGES

Avec un programme d'activités bien rempli le club, doté d'une nouvelle direction mais aussi d'un nouveau conseil d'administration, termine l'année 2023 en ayant maintenu toutes ses prévisions présentées lors de son assemblée générale. Nos 250 adhérents ont pu participer, selon leurs choix et leurs possibilités, aux multiples activités diverses et variées proposées.

Ainsi nous nous sommes retrouvés entre amis et familles, autour de copieux repas, où amitiés, convivialités et retrouvailles sont très appréciées de tous, repas pris dans notre très belle salle socioculturelle communale, mais aussi à l'occasion de concours de belote, parfaitement organisés par le conseil d'administration et permettant ainsi à de très nombreux amateurs de passer des après-midi dans un cadre agréable et spacieux.

Les amateurs de voyages ont été particulièrement choyés avec, en cerise sur le gâteau, un merveilleux séjour découverte en Autriche. Puis, le programme annuel proposait une escapade shopping espagnole, une journée dédiée à la sardine avec déjeuner spectacle dansant et élection de « Miss Sardine, un voyage découverte sur l'île d'Oléron suivi d'un copieux repas fruits de mer se terminant par une sympathique et agréable baignade marine pour de nombreux participants, un agréable séjour découverte du Tyrol d'une semaine, deux voyages surprises à la découverte de la Corrèze et de son chef-lieu, et enfin pour clôturer ce copieux programme, un voyage retrouvailles, ô combien convivial, avec déjeuner dansant suivi l'après-midi d'un spectacle comique avec humoristes.

Les prévisions d'activités pour l'année 2024 sont en préparation. Celles-ci s'annoncent diverses et seront présentées lors de notre assemblée générale du Vendredi 09 Février prochain.

Donc à bientôt et bienvenue aux nombreux et nouveaux adhérents (*adhésions suivant places*).

Bonne et Heureuse Année 2024 et Bonne Santé.

Le Président Mr JEANNOT Georges



## AMICALE DE CHASSE



Enfin ! il est arrivé ce 40<sup>ème</sup> repas tant attendu. Le 12 Mars 2023, il a réuni plus de 200 convives bien décidées à passer une bonne journée. Personne ne fût déçu, ce rendez-vous convivial plein de joie, surprise, paillettes et plumes a animé la succession de plats succulents. Nous remercions Jean-Marc à la sono ainsi que la troupe « Grain de Folie » qui n'a pas hésité à honorer les nombreux rappels. Un grand merci pour le professionnalisme et la gentillesse des chanteurs et danseurs. Concernant le sanglier à la broche du 18 Mai, Jeudi de l'Ascension, le principe du repas à emporter ou à déguster sur place a permis la vente de plus de 200 repas.

Par ailleurs, les contraintes liées aux directives de la Fédération Nationale destinées à orienter le monde de la chasse vers une sécurité maximale et un partage serein avec tous les acteurs de la nature n'entament pas, malgré tout, le nombre des chasseurs de L'Amicale de Taponnat qui se maintient. Les dégâts grand gibier sont toujours au cœur des préoccupations des chasseurs, pour protéger et agir au plus vite sur les parcelles de nos agriculteurs que nous remercions pour cette collaboration avisée.

Le repas dédié aux propriétaires est fixé au 10 Mars 2024 à la salle socio-culturelle de Taponnat. Il est possible qu'une surprise vous y attende! Le sanglier à la broche se tiendra le 9 Mai 2024, Jeudi de l'Ascension, au local chasse situé Zone d'emploi de Taponnat. Nous vous y attendons nombreux, pour le plaisir de partager un bon moment tous ensemble. Pour les amateurs de viande de gibier, vous pouvez contacter un des responsables.

Tous les membres de l'Amicale de chasse de Taponnat vous souhaitent une très belle année 2024, que celle-ci vous apporte joie et bonheur.

A très bientôt

# PAROLE AUX ASSOCIATIONS

## AMICALE PÉTANQUE

Le club a atteint ses objectifs.

L'année 2023 s'est terminée. Le club continue de s'étoffer avec la venue de nouveaux joueurs. Notre association a eu la tristesse de perdre un de ses adhérents cette année en la personne de Monsieur MIGOT Patrick. Désormais, nous comptons 50 licenciés.

Le club félicite l'ensemble des joueurs pour leurs présences dans les différents championnats. L'amicale de pétanque s'est même fait connaître au niveau de la région, car une équipe féminine a pu participer au championnat régional à HAGETMAU(40), suite à leur beau parcours en championnat départemental. Elles perdront en demi-finale. Bravo à vous mesdames (Anne, Sylvie et Téma). Quant aux garçons, l'équipe A en championnat open monte en 1ère division, en se classant 1er de leur poule. Merci messieurs.

Les entraînements se déroulent le mardi ou mercredi (suivant les conditions climatiques). Nous avons organisé notre traditionnel loto de fin d'année, sur le même week-end (le samedi soir et le dimanche après-midi). Le club se joint à moi pour remercier toutes les personnes qui y ont participé. L'amicale, toujours avec son esprit jovial et sa bonne humeur serait ravie de faire découvrir l'activité pétanque à ceux qui le souhaitent ainsi qu'à leurs enfants. Le club a une école de pétanque, encadrée par un éducateur. Vous pouvez prendre contact avec le président du club Monsieur CALVEZ Frédéric au 05-45-38-18-20 ou 06-22-20-34-81.

Meilleurs voeux pour cette nouvelle année, et prenez soin de vous et de vos proches.

Le président.

## MAISON DE L'ÂGE D'OR DE LA BELLONE

Créée en 2013 l'Association « Maison de L'Age D'or de La Bellonne », compte à ce jour environ 40 adhérents. Elle se propose tout au long de l'année de tisser des liens et de divertir les habitants du village seniors.

En 2023 elle a organisé différents événements conviviaux tels que l'apéritif de la nouvelle année, la galette des rois, les crêpes de la chandeleur, le repas d'été, les participations aux anniversaires, la tombola, et le repas de Noël...

Pour l'année 2024 nous aimerions diversifier nos activités, 2023 a été une année de divers changements dans le bureau.

Nous souhaitons la bienvenue à tous les nouveaux adhérents et restons à l'écoute de toutes les suggestions afin de savourer ensemble de bons moments.

Le Président J.M. Vignaud

## CLUB DE FOOT

Une nouvelle saison vient de débuter avec deux équipes engagées en championnat, quelques joueurs sont venus renforcer notre effectif : Andeza E, Chauvigné C, Duché C, Jolibois J, Leman E, Maille A, Maillé B, Pierdon C, Raynaud D, Renard B, Renard S, Steimbach J. Nous remercions Mr Lamiot Philippe et les assurances Allianz pour nous avoir offert chacun un jeu de maillots.

Dates de nos manifestations avec le comité des fêtes :

- Samedi 3 Février : Repas Paëlla
- Samedi 2 Mars : Soirée dansante année 80
- Samedi 6 Avril : Loto
- Dimanche 14 Juillet : Brocante

Toute personne qui désire s'intégrer au club : se renseigner au 06 70 14 28 64.

Le président Leroy Francis



## COMITÉ DES FÊTES

Le comité des fêtes de Taponnat remercie les habitants de leur venue à nos manifestations en 2023.

Vous souhaitez être bénévole dans notre association ? N'hésitez pas à venir nous rejoindre vous serez les bienvenus.

La présidente souhaite également remercier ses bénévoles pour leur implication, sans eux rien ne pourrait être réalisé !

Nos manifestations 2024 :

- 3 février : repas paëlla inter asso avec le foot
- 13 avril : soirée Années 80
- 2 juin : brocante
- 21 juin : fête de la musique
- 7 septembre : randonnée pédestre
- 12 octobre : loto
- 31 octobre : soirée Halloween

Toutes nos manifestations se feront en collaboration avec le club de foot de TAPONNAT.

Bonne fêtes de fin d'année à tous. Au plaisir de vous revoir.

## FUSILLES DE LA BRACONNE

L'Association Pour les Héros Fusillés de la Braconne (APHFB) a organisé son assemblée générale annuelle le 15 juin dernier dans la salle polyvalente de la commune en présence de Monsieur le maire Serge JACOB-JUIN, sous la présidence de Madame PORTAL Guylaine, des membres du bureau ainsi que de nombreux adhérents à notre cause ou sympathisants qui ont répondu présent.

A l'issue de cette assemblée nous nous sommes retrouvés pour un repas de l'amitié au restaurant de TAPONNAT.

En début d'après-midi nous nous sommes rendus au monument des fusillés de la Braconne pour un recueillement et un hommage à nos héros, là encore une fois nous avons manifesté notre opposition à la présence du nom de « Geoffroy » sur une des stèles du site de mémoire, restant toujours fidèles à notre devise : « Indignés, mais jamais résignés » Le 15 janvier 2024 nous nous retrouverons pour la commémoration des 80 ans de la fusillade.

# PAROLE AUX ASSOCIATIONS

## ANCIENS COMBATTANTS

La section des Anciens combattants UNC – AFN-OPEX de TAPONNAT-FLEURIGNAC, présidée par Gilles VERDEGAY, profite de ces quelques lignes dans ce bulletin communal pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année, entourés de vos proches, famille ou amis. Malgré le Covid, toujours latent, que celles-ci se déroulent dans la joie et le partage et que la nouvelle année qui arrive à grand pas vous apporte la concrétisation de vos vœux les plus chers.

L'association des anciens combattants de TAPONNAT a eu une activité des plus modestes tout au long de l'année 2023. En effet l'âge de nos adhérents nous a contraint de réduire nos activités.

Ainsi, nous avons renoncé à nos traditionnels concours de Belote, qui devenaient de plus en plus difficiles à organiser. Nous les avons remplacés par deux Lotos, un en Février et l'autre en Octobre.

Ces deux manifestations ont remporté un franc succès et seront tout naturellement reconduites l'année prochaine. Ce sera l'occasion pour tous de joindre l'utile à l'agréable, en participant à ces lotos dotés de nombreux lots d'une valeur totale de plus de 2000 euros, dont 1200 à 1300 euros de Cartes Bon d'achat LECLERC. Venez nombreux partager avec nous ces instants de convivialité, si précieux en ce moment. Notez dès à présent les dates de ces deux LOTOS de l'UNC TAPONNAT; les Dimanche 25 février 2024 et Dimanche 06 octobre 2024.

Toujours dans cette optique de convivialité placé sous le signe de l'amitié, les anciens combattants UNC de TAPONNAT organiseront un voyage d'une journée intitulée «ESCAPADE EN CHARENTE MARITIME», le Samedi 13 Avril 2024. Une balade en bateau suivi d'un repas-spectacle au Cabaret équestre, le ZAGAL Cabaret aux MATHES (17), près de LA PALMYRE, seront au programme nde cette journée. Les personnes désirant se joindre au groupe, peuvent se faire connaître, dès le mois de mars, auprès du président de la section, Gilles VERDEGAY (06.03.64.51.31).

Durant l'année 2023, les commémorations au monument aux morts ont pu, une nouvelle fois, se dérouler dans des conditions normales. Que ce soit pour la commémorations du 08 mai ou celle du 11 novembre, les cérémonies ont rassemblé, outre les anciens combattants et les élus locaux, une nombreuse assistance constituée des habitants de TAPONNAT-FLEURIGNAC. Cette année encore, nous avons remarqué une augmentation significative de cette participation citoyenne, qui montre l'intérêt des Taponnacois et Taponnacoises à ce devoir mémoriel.

La présence des enfants de l'école de TAPONNAT, encadrés par leurs professeurs a été une nouvelle fois remarquée et appréciée. Malgré leur jeune âge, ces petits taponnacois ont compris le sens de ces commémorations et c'est toujours avec un peu d'émotion que nous les voyons déposer quelques fleurs sur le monument aux morts ou devant la stèle des maquisards de 1945.

Depuis 2021 nous offrons aux enfants qui le demandent le « PASSEPORT pour la MEMOIRE » de l'ONACVG ( Office National des Combattant et Victimes de Guerre) de la Charente. Ce document établi comme un vrai passeport dresse, dans ses pages, un bref panorama des hauts lieux de mémoire en France et en Poitou-charentes. Des commentaires auxquels sont jointes des photos, expliquent ainsi aux plus jeunes ce qu'est, entre autres, la Flamme du Soldat inconnu sous l'Arc de Triomphe à PARIS ou le Mémorial de la résistance à Chasseneuil-sur-Bonnieure.

L'enfant qui s'est vu remettre ce document, en remerciement de sa participation à une cérémonie, remplit les renseignements d'identité et y appose sa photo. A l'emplacement des visas, il le fait tamponner en Mairie, pour valider sa présence à la cérémonie. Cette distribution obtient un réel succès auprès des enfants qui sont fiers d'exhiber leur passeport munis de leurs visas. Les plus fidèles ont déjà quatre ou cinq visas validés.



Devant ce succès incontestable, cette opération sera, bien entendu, reconduite l'année prochaine.

Que ce soit le 08 mai ou le 11 novembre, après ces cérémonies, Monsieur le Maire de TAPONNAT-FLEURIGNAC, Serge JACOB-JUIN, a invité toutes les personnes présentes au traditionnel « pot de la municipalité ». Ensuite, les anciens combattants accompagnés de leurs épouses et de quelques amis, se sont réunis pour un moment de convivialité autour d'un repas, au restaurant « Le 1904 ».

Le 07 septembre 2023, répondant à l'invitation de l'Association «Maquis BIR-HACHEIM», nous avons participé à la commémoration du 80ème anniversaire de l'arrestation des maquisards de TAPONNAT, devant la Maison dite « d'Anatole Blanc » à TAPONNAT-FLEURIGNAC. Cette cérémonie, à laquelle ont participé de nombreux porte-drapeaux d'associations locales, s'est déroulée en présence des autorités suivantes : M. Jean-Marc BROUILLET, président de la CDC LA ROCHEFOUCAULD-PORTE DU PERIGORD, M. Didier SELLIER, maire de LES PINS, Mme Michèle TERRADE, 1ère adjointe au Maire de CHASSENEUIL-sur-Bonnieure, M. Serge JACOB-JUIN, maire de TAPONNAT-FLEURIGNAC, et Bernard TEXIER Président de l'Amicale du souvenir BIR HACHEIM.

Plusieurs gerbes ont été déposées devant la plaque apposée sur cette maison.

Afin de renseigner les Taponnacois, jeunes et moins jeunes qui l'ignorent peut-être, nous nous devons d'expliquer pourquoi une plaque a été apposée sur cette maison :

Cette plaque commémorative fixée sur la devanture de cette maison de l'entrée du bourg de TAPONNAT, qui fut le Café d'Anatole BLANC, rappelle que ce lieu a marqué à jamais l'histoire de notre commune. C'est ici qu'en décembre 1941, envoyé en mission par les généraux JOUFFRAULT et DELESTRAINT, que le Colonel PECHENAT créa un des premiers mouvements de la résistance charentaise dans lequel se trouvaient les quatorze personnes suivantes que nous devons citer : ESCALIER Edouard, LAJUDE Jean, le Cdt BAYET, BLANC Anatole, BLANC Jean, BOUCHAUD Adrien, BRANCHEREAU André, GAILLARD Clément, GRENET Camille, LAMBERT Maurice, MERIGEAU André, PEROT Gérard, PERROY Angel et RIVET Marcel.

Ces hommes, qui ont combattu pour notre liberté, ont été arrêtés le 07 septembre 1943 et sont morts sous les balles allemandes ou dans les camps de concentration nazis. Pensons à eux et ne les oublions pas.

Parlons maintenant un peu de notre section. Elle compte à ce jour 23 adhérents, anciens combattants d'Indochine, AFN et OPEX, Soldats de France et Veuves d'anciens-combattants.

Malgré le recrutement de deux nouveaux adhérents, ce chiffre n'augmente pas car nous avons déploré cette année la disparition de deux de nos membres fondateurs, Pierre TROUVE notre ancien trésorier et Paul GIRARDEAU, un de nos porte-drapeau.

# PAROLE AUX ASSOCIATIONS

Pour faire face à cette baisse récurrente et inéluctable d'effectif, il est donc crucial pour la survie de notre association de recruter de nouveaux membres.

Nous savons que la commune de Taponnat-Fleurignac, compte parmi sa population quelques militaires ou anciens militaires ayant le titre d'ancien combattant pour avoir effectué une ou plusieurs missions OPEX (Opérations Extérieures), le temps de leur activité militaire. Si le fait d'être ancien combattant donne droit à certains privilèges en reconnaissance des services rendus à la nation, il est à noter que ces droits ont été obtenus par les diverses associations patriotiques, dont l'U.N.C, la plus ancienne, est la plus représentative.

Aujourd'hui encore l'U.N.C lutte pour que ces droits perdurent, s'attachant même à les élargir, afin d'en faire bénéficier un maximum de personnes issues du monde combattant, sans oublier les veuves d'anciens combattants. Nous notons également que le terme d'ancien combattant, pouvant faire penser à une position ancienne et passée, a pour effet de rebuter un peu la nouvelle génération de combattants qui eux se considèrent encore jeune et on du mal à se voir « anciens ».

Nous indiquons à leur sujet que le terme ancien combattant n'apparaît pas dans le sigle de l'U.N.C., signifiant Union Nationale des Combattants. Il est donc légitime que les combattants actuels se sentent représentés par l'U.N.C. Nous les invitons à nous rejoindre, ce qui contribuera au rajeunissement de notre association.

D'autres combats sont à mener pour préserver nos droits et nous devons tous nous unir, jeunes comme anciens, pour atteindre le but final, fidèles à la devise de l'U.N.C : « Unis comme au Front ». Ayant une meilleure représentativité auprès des institutions en place, nous pourrions ainsi mener de nouveaux combats dans la préservation et l'avancée de nos droits. C'est pourquoi, nous invitons les anciens combattants AFN ou OPEX (Opérations extérieures) de la commune de TAPONNAT-FLEURIGNAC qui désirent adhérer à la section, à se faire connaître.

Ils peuvent prendre contact avec son président Gilles VERDEGAY, d'anciens combattants, estimant qu'ils sont encore jeunes et qu'ils ne doivent pas se mêler aux anciens. C'est une erreur de croire une telle chose, car les droits des combattants ne sont pas immuables et acquis à jamais. Ce sont les perpétuelles luttes, menée par nos anciens, qui ont permis aux jeunes combattants OPEX d'aujourd'hui d'acquiescer cette reconnaissance de la nation.

C'est pour cela que la lutte doit continuer et cette noble mission incombe maintenant aux jeunes combattants, qui, guidés par les anciens, assureront la relève. D'autres combats sont à mener pour préserver nos droits et nous devons tous nous unir, jeunes comme anciens, pour atteindre le but final. Nous devons rester fidèle à la devise de notre association l'U.N.C., l'Union Nationale des Combattants, devise qui est « Unis comme au Front »

C'est donc avec un grand plaisir que nous accueillerons des jeunes combattants OPEX parmi nous. N'hésitez plus à prendre contact.

## MCP LES TONY'S

Les membres du moto club vous souhaitent une excellente année 2024.

L'année 2023 s'est ponctuée de diverses sorties et rassemblements motos, avec, entre autres un week-end à Castillonès en Dordogne, une journée à la cité de Brouage en Charente Maritime et autres manifestations.

Les motards désirant adhérer à notre association sont les bienvenus, au plaisir de vous croiser sur les routes et aux différentes manifestations de la commune.

MCP Les Tony's



## TENNIS CLUB

### Le tennis club a repris du service !

L'aventure se poursuit pour le Tennis Club suite à sa relance en juillet dernier. Nous avons franchi le premier cap de la dizaine d'adhérents, que nous nous étions fixé avec le bureau. Le prochain élan viendra certainement aux beaux jours avec une météo plus clémente, et des températures plus agréables pour jouer en extérieur !

Parmi les membres, certains se sont licenciés pour une pratique de loisir et accèdent aux terrains pour taper des balles de temps en temps. D'autres se sont motivés en groupe, s'entraînent tous les lundis soirs et ont même décidé de participer aux compétitions par équipe. Voilà donc la commune de Taponnat-Fleurignac représentée dans le Championnat Interclub Charentais !

Les garçons ont reçu Saint Amant de Boixe le week-end dernier (voir photo). Un bon moment de sport passé tous ensemble, de la convivialité, et à la clef les trois points de la victoire ! Des débuts encourageants avant de se déplacer à Confolens la semaine prochaine.

### ET POUR LES JEUNES ALORS ?

La réflexion est engagée au sein du club dans l'optique d'élargir la pratique aux enfants et adolescents de la commune l'année prochaine. Les parents ont été nombreux en septembre à contacter le Club, qui malheureusement ne disposait pas dès cette année des moyens nécessaires. Nous vous confirmons que nous cherchons une solution afin de proposer des cours encadrés par un adulte compétent en 2024.

### CÔTÉ MANIFESTATION

Nous prévoyons un week-end portes ouvertes au printemps prochain. L'occasion pour les grands et les petits de venir découvrir ou redécouvrir le tennis, taper quelques balles sur les courts et faire connaissance avec des joueuses et joueurs de la commune.

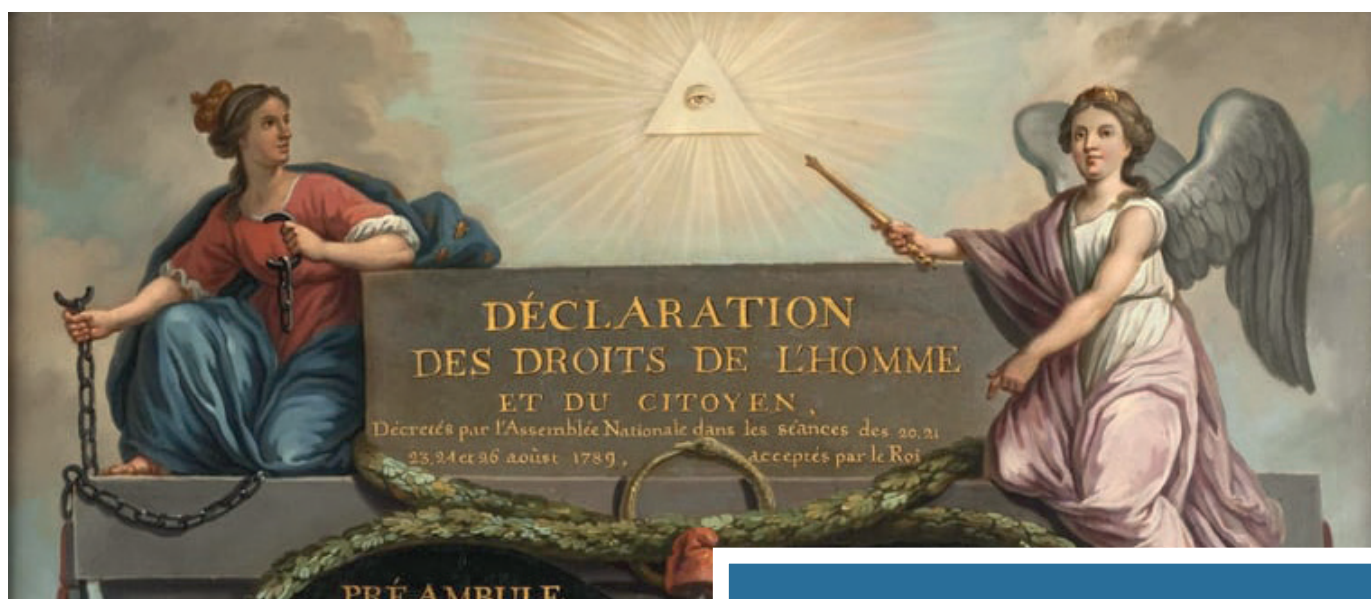
Après l'effort, le réconfort ! Autour d'un verre de l'amitié et d'une grillade au barbecue qui vous seront proposés par le Bureau du TC. La date de cet évènement n'est pas encore choisie, mais elle sera communiquée prochainement ! Affaire à suivre...

# VIE CITOYENNE

## LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN

L'Etat est garant du respect des libertés publiques qui sont au fondement de l'Etat de droit. Être citoyen, c'est avoir des droits, garantis par la loi, aussi essentiels que la liberté d'expression, le droit de vote, la protection sociale et l'égalité hommes-femmes par exemple. Mais être citoyen, c'est également, et dans l'intérêt de tous, être responsable et respecter ses devoirs envers la société. Les citoyens doivent en effet respecter les lois afin de vivre ensemble dans une société organisée. C'est le rôle de l'Etat de faire respecter ces principes qui sont le fondement de la République.

En ces temps si troublés par les nombreux conflits mondiaux, notre humanité semble bien mise à mal et les droits de certaines minorités bafoués au quotidien. La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen reste le texte fondateur de la Révolution Française et celui des principes de la démocratie... Ainsi, nous avons ressenti le besoin de nous souvenir de ce texte qui réaffirme les droits inaliénables de l'Homme et l'égalité de tous le citoyens devant la loi.



### LA DECLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN : UN PROGRAMME POLITIQUE

- La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen est adoptée le **26 août 1789** par les députés de la première Assemblée nationale française, quelques semaines après la prise de la Bastille. Organisée autour de 17 articles, cette déclaration s'inspire, en partie, de la Déclaration des droits rédigée en 1689 en Angleterre et de la Déclaration d'indépendances des États-Unis (1776). Elle est aussi le fruit des réflexions philosophiques et politiques du siècle des Lumières.
- Dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, on retrouve affirmées trois des grandes valeurs de la République. **La liberté** d'abord, dont l'article 4 donne une définition large : elle « consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui ». De ce principe découlent les lois. **L'égalité** n'a pas ici le sens d'égalité économique mais d'égalité des droits: tous sont soumis à la même justice et à la même loi. Enfin, **la fraternité** est synonyme de solidarité. Les membres de la société française sont solidaires, dans le sens où chacun contribue à la vie de la nation. C'est ce qu'affirment les articles 12 et 13. Chacun bénéficie d'une sécurité assurée par une force publique financée par l'ensemble des citoyens.
- La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen est placée en préambule de la Constitution de la Ve République. Cela signifie que la Constitution, toutes les lois et l'ensemble des règlements, en France, reposent sur ses principes.

### A NOTER

#### ET LA DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME ?

##### UN PROGRAMME SOCIAL ET UNIVERSEL

- + La Seconde Guerre mondiale et la découverte des crimes de guerre et contre l'humanité obligent une partie de la communauté internationale à travailler sur une nouvelle affirmation des droits de chaque être humain. En 1948, les Nations unies adoptent une déclaration universelle voulant rassembler les droits fondamentaux de chaque homme sur Terre. Les 30 articles déclinent :
  - la défense physique et morale de la personne ;
  - la protection juridique ;
  - les droits et libertés fondamentales (circulation, résistance à l'oppression...);
  - les droits sociaux tels que l'éducation, la santé, les loisirs...
- + Au niveau international, cette déclaration n'a pas de valeur contraignante. Elle doit servir d'objectif pour l'ensemble de l'humanité.

# VIE CITOYENNE

## LE TEXTE

Les représentants du peuple français, constitués en Assemblée nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'homme, afin que cette déclaration, constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs ; afin que les actes du pouvoir législatif et ceux du pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés ; afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution et au bonheur de tous.

En conséquence, l'Assemblée nationale reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Être Suprême, les droits suivants de l'homme et du citoyen.

### ARTICLE PREMIER

Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

### ARTICLE 2

Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

### ARTICLE 3

Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

### ARTICLE 4

La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi.

### ARTICLE 5

La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société. Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.

### ARTICLE 6

La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement ou par leurs représentants à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens, étant égaux à ses yeux, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents.

### ARTICLE 7

Nul homme ne peut être accusé, arrêté ou détenu que dans les cas déterminés par la loi et selon les formes qu'elle a prescrites. Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires doivent être punis ; mais tout citoyen appelé ou saisi en vertu de la loi doit obéir à l'instant ; il se rend coupable par la résistance.

### ARTICLE 8

La loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée.

### ARTICLE 9

Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi.

### ARTICLE 10

Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

### ARTICLE 11

La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme ; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

### ARTICLE 12

La garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique ; cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux à qui elle est confiée.

### ARTICLE 13

Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable ; elle doit être également répartie entre les citoyens, en raison de leurs facultés.

### ARTICLE 14

Les citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

### ARTICLE 15

La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration.

### ARTICLE 16

Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution.

### ARTICLE 17

La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

